

Chers responsables d'associations fertoises,

En cette fin d'année civile 2025, nous vous présentons la nouvelle mouture du dossier de demandes d'aides auprès de la municipalité de La Ferté-Bernard.

Il fait suite aux obligations législatives qui contraignent les municipalités à clarifier toutes les aides attribuées à un organisme (qu'elles soient financières ou matérielles).

Le retrait du dossier sera à effectuer à partir du 20 octobre de l'année N pour l'année N+1, soit :

- Sur le site internet de la ville : www.la-ferte-bernard.fr
- Auprès des agents suivants :
 - Alban Lambert à la Maison des Sports et des Évènements place du Général de Gaulle pour les associations dont l'objet est à vocation sportive.
 - Sandra Durand à la Mairie de La Ferté-Bernard pour les associations dont l'objet est à vocation culturelle, de loisirs, scolaire, environnementale, économique et sociale.

Le dépôt des dossiers devra s'effectuer impérativement au plus tard le 14 décembre de l'année N auprès des agents nommés ci-dessus (coordonnées indiquées dans le dossier).

Aucune relance ou rattrapage ne sera effectué. Il n'y aura alors pas de reconduction annuelle systématique.

Le traitement et l'étude de ces informations seront effectués en début de l'année N+1 par une commission municipale.

Les versements seront réalisés courant de l'été N+1.

Le Maire